

Conditions générales de vente

Formation BOUSSOLE ACADEMY

À jour le 26 octobre 2026

Article 1 - Vendeur

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (les « Conditions générales ») sont proposées par Madame Aurélie Voigt, entrepreneur individuel (EI), ayant le numéro SIREN 951 441 591, dont l'adresse professionnelle est située 27 avenue Jean Médecin, 06000 Nice (le « Vendeur »).
- 1.2 Le Vendeur peut être contacté par courrier électronique à l'adresse bonjour@boussole.academy, par téléphone au 06 49 70 36 16 et par courrier à son adresse professionnelle. L'Offre est présentée sur le site boussole.academy (le « Site »).
- 1.3 Le Vendeur relève du régime de la franchise en base de taxe sur la valeur ajoutée (TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts).

Article 2 - Définitions

Les termes ci-dessous, employés avec une majuscule, ont le sens suivant, au singulier comme au pluriel.

« **Abonnement** » désigne l'accès payant à l'Outil, à la Communauté et aux Lives au-delà de la Période incluse, dans la Formule choisie par le Client (article 8).

« **Cap 0** » désigne le module d'introduction de la Formation, accessible dès la Commande.

« **Client** » désigne la personne physique majeure qui passe Commande, qu'elle agisse à titre personnel ou dans le cadre de son activité professionnelle (article 3).

« **Commande** » désigne la confirmation de sa place par le Client, selon le parcours décrit à l'article 5, qui forme le contrat.

« **Communauté** » désigne l'espace d'échanges en ligne réservé aux Clients disposant d'un accès en cours à l'Outil.

« **Conditions générales** » a le sens qui lui est donné à l'article 1.1.

« **Contenus** » désigne l'ensemble des éléments mis à la disposition du Client au titre de l'Offre, notamment les vidéos, textes, modèles, consignes, supports et enregistrements de la Formation, de l'Outil et des Lives.

« **Date d'ouverture** » désigne la date d'ouverture de la Formation, de l'Outil et de la Communauté, fixée au lundi 16 novembre 2026 à 7 h 30 ou à la date de report fixée en application de l'article 5.5 et, pour le Client qui passe Commande après cette ouverture, la date de sa Commande (article 5.6).

« **Formation** » désigne la formation en ligne BOUSSOLE ACADEMY, composée du Cap 0 et de six modules vidéo, ainsi que des ajouts et mises à jour qui lui sont apportés.

« **Formule** » désigne chacune des formules d'Abonnement, Base, Pro et Business, décrites à l'article 8.4, qui se distinguent par le volume d'usage de l'Outil.

« **Lives** » désigne les sessions en direct organisées par le Vendeur à l'intention des membres de la Communauté, ainsi que leurs enregistrements.

« **Offre** » désigne l'ensemble formé par la Formation et l'accès à l'Outil en Formule Pro, à la Communauté et aux Lives pendant la Période incluse, vendu au prix fixé à l'article 6.

« **Outil** » désigne le service en ligne d'aide à la prospection des marques fourni par le Vendeur, actuellement dénommé « Alizée », dont les fonctions sont décrites à l'article 4.3, quelle que soit la technologie qui le porte.

« **Période incluse** » désigne la période de douze mois courant à compter de la Date d'ouverture, pendant laquelle l'accès à l'Outil en Formule Pro, à la Communauté et aux Lives est compris dans le prix de l'Offre.

« **Prestataires techniques** » désigne les tiers auxquels le Vendeur recourt pour fournir l'Offre, notamment pour l'hébergement, les modèles d'intelligence artificielle, le paiement, l'envoi de courriers électroniques et la mesure d'usage.

« **Site** » a le sens qui lui est donné à l'article 1.2.

« **Vendeur** » a le sens qui lui est donné à l'article 1.1 et désigne, à compter de la cession prévue à l'article 15, la société cessionnaire.

Article 3 - Champ d'application et Clients

- 3.1** Les Conditions générales régissent la vente de l'Offre et, à l'issue de la Période incluse, l'Abonnement. Elles sont présentées au Client avant toute Commande, sur la page de confirmation, où elles peuvent être téléchargées et imprimées, et sont acceptées au moyen d'une case à cocher qui leur est propre. Elles sont adressées au Client sur support durable avec la confirmation de sa Commande.
- 3.2** Les Conditions générales applicables sont celles que le Client a acceptées lors de sa Commande. Elles ne peuvent être modifiées en cours de contrat que dans les cas et conditions prévus aux articles 8.6, 8.7 et 9.
- 3.3** L'Offre est réservée aux personnes physiques majeures.
- 3.4** Les Conditions générales s'appliquent au Client consommateur comme au Client qui agit dans le cadre de son activité professionnelle, notamment en qualité de micro-entrepreneur. Ce dernier bénéficie, à titre contractuel, de la faculté de désistement et du droit de rétractation prévus aux articles 5.4 et 7, sous réserve des stipulations de l'article 14.6, qui lui sont propres.

Article 4 - Contenu de l'Offre

- 4.1** La Formation comprend le Cap 0, accessible dès la Commande, et six modules vidéo, accessibles tous ensemble à la Date d'ouverture, sans ouverture progressive. Le Client y accède pendant trois ans à compter de la Date d'ouverture, qu'il souscrive ou non un Abonnement. Au-delà de cette durée, l'accès est maintenu tant que la Formation reste en ligne, sans engagement de durée du Vendeur.
- 4.2** Les ajouts et mises à jour que le Vendeur apporte à la Formation pendant ces trois ans sont compris dans le prix, sans que le Vendeur s'engage à en produire. Cette stipulation ne prive pas le Client des mises à jour nécessaires au maintien de la conformité de la Formation (article 14.1).
- 4.3** L'Outil est un service en ligne d'aide à la prospection des marques. Il permet notamment de rechercher les coordonnées de contact d'une marque, de proposer, à l'aide d'un système d'intelligence artificielle, des courriers électroniques, messages, relances et scripts vidéo adaptés au profil du Client et à la marque visée, d'organiser le suivi de la prospection et, si le Client l'active, d'envoyer des relances depuis sa propre messagerie.
- 4.4** L'usage de l'Outil se mesure en marques traitées par mois civil. Une marque est comptée dans le mois dès que l'Outil rédige pour elle un premier courrier électronique ou un premier message ; tout ce qui la concerne ensuite au cours du même mois civil est alors compris, notamment les nouvelles versions du texte, le message destiné à un réseau social, les relances et la recherche de son contact. Les scripts vidéo, l'analyse du profil, la recherche de contact seule et les relances ne font jamais entrer une marque dans le compte, quelle que soit la Formule. Aucune Formule n'est illimitée. Pendant la Période

incluse, le Client dispose de la Formule Pro, soit 300 marques traitées par mois. Lorsque le volume du mois est atteint, l'Outil cesse de rédiger de nouveaux courriers électroniques et messages jusqu'au premier jour du mois suivant, ses autres fonctions restant disponibles. Le volume non utilisé au cours d'un mois n'est pas reporté sur le mois suivant.

- 4.5 L'accès à la Communauté et aux Lives est rattaché à l'Outil. Il est compris pendant la Période incluse, puis maintenu tant qu'un Abonnement est en cours.
- 4.6 La Formation et l'Outil sont des moyens mis à la disposition du Client pour développer sa prospection. Le Vendeur ne garantit aucun résultat, notamment en nombre de réponses, de collaborations ou de revenus, qui dépendent du travail du Client et de la décision des marques. Cette stipulation ne porte pas atteinte aux garanties légales rappelées à l'article 14.1.
- 4.7 Certaines ressources de la Formation recommandent du matériel au moyen de liens affiliés, signalés comme tels. Lorsque le Client achète par ces liens, le Vendeur peut percevoir une commission du site marchand, sans surcoût pour le Client, qui reste libre d'acheter ailleurs.

Article 5 - Réservation, Commande et ouverture

- 5.1 La réservation d'une place est gratuite et se fait au moyen d'un formulaire, sans enregistrement d'un moyen de paiement. Elle n'engage ni le Client ni le Vendeur et ne forme aucun contrat.
- 5.2 Le Client confirme sa place à compter du samedi 31 octobre 2026, sur la page de confirmation. Il choisit son mode de paiement, enregistre sa carte bancaire ou son compte PayPal, accepte les Conditions générales, donne le consentement prévu à l'article 7.3, puis valide sa Commande au moyen d'un bouton dont la mention indique clairement que la Commande l'oblige à payer. Le contrat est conclu au paiement du premier versement prévu à l'article 6. Les trente places de la première promotion sont attribuées dans l'ordre des Commandes; au-delà, la Commande n'est pas acceptée et aucune somme n'est prélevée. Le Vendeur peut refuser une Commande pour un motif légitime, notamment un litige ou un incident de paiement antérieur avec le Client, ou un manquement de sa part aux règles de la Communauté.
- 5.3 Le Vendeur adresse au Client, par courrier électronique, la confirmation de sa Commande, qui récapitule les caractéristiques de l'Offre, son prix et l'échéancier choisi, et comprend les Conditions générales, le formulaire de rétractation figurant en annexe 2 et la confirmation du consentement donné en application de l'article 7.3.
- 5.4 **Jusqu'au lundi 16 novembre 2026 inclus** ou, pour une Commande passée après le 2 novembre 2026, jusqu'à l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article 7.1, le Client peut renoncer à sa Commande sans avoir à se justifier, par un simple message adressé à bonjour@boussole.academy. Le Vendeur lui rembourse alors l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue, au plus tard quatorze jours après la réception de son message, par le moyen de paiement utilisé lors de la Commande. L'accès du Client au Cap 0, et le cas échéant à la Formation, à l'Outil et à la Communauté, prend fin à la réception de son message.
- 5.5 La Formation, l'Outil et la Communauté ouvrent le lundi 16 novembre 2026 à 7 h 30. Si un empêchement l'impose, le Vendeur peut reporter cette ouverture une seule fois, au plus tard au mardi 1er décembre 2026 à 7 h 30, en informant le Client par courrier électronique au moins sept jours à l'avance. La faculté de désistement est alors prorogée, s'il y a lieu, jusqu'à la veille de la nouvelle date et l'échéancier de l'article 6 est décalé de la même durée. À défaut d'ouverture le 1er décembre 2026 à 7 h 30, le Client peut mettre fin au contrat par simple message et obtient le remboursement intégral des sommes versées.
- 5.6 Tant que les trente places ne sont pas toutes attribuées, une Commande peut être passée après l'ouverture prévue à l'article 5.5. La Formation, l'Outil et la Communauté sont alors ouverts au Client dès

sa Commande, dont la date constitue pour lui la Date d'ouverture, et les échéances de l'article 6 courent à compter de cette date.

Article 6 - Prix et paiement

- 6.1** Le prix de l'Offre est de **1 296 euros**, payable en douze mensualités de 108 euros, ou de **1 197 euros** en cas de paiement comptant, au choix du Client lors de la Commande. Le prix de 1 197 euros est un tarif propre au paiement comptant. Ces prix sont des montants nets, sans frais supplémentaires, la TVA n'étant pas applicable (article 1.3).
- 6.2** En cas de paiement en douze fois, la première mensualité de 108 euros est payée lors de la Commande. Les onze mensualités suivantes sont prélevées sur le moyen de paiement enregistré chaque mois, le même jour que la Commande ou, à défaut d'un tel jour dans le mois, le dernier jour de celui-ci, la dernière l'étant au cours du onzième mois qui suit la Commande. Pour une Commande passée le samedi 31 octobre 2026, elles sont ainsi prélevées le dernier jour de chaque mois, du 30 novembre 2026 au 30 septembre 2027. Ce paiement échelonné est accordé directement par le Vendeur, sans intérêts ni frais, et ses échéances s'étalent pendant la fourniture de l'Offre.
- 6.3** En cas de paiement comptant, un premier versement de 119,70 euros, soit 10 % du prix, est payé lors de la Commande, et le solde de 1 077,30 euros est prélevé sur le moyen de paiement enregistré le 5 janvier 2027 ou, pour une Commande passée après l'ouverture prévue à l'article 5.5, quinze jours après la Commande.
- 6.4** Le premier versement payé lors de la Commande, qu'il s'agisse de la première mensualité ou du premier versement du paiement comptant, constitue un acompte sur le prix, et non des arrhes. Il est intégralement remboursé si le Client exerce sa faculté de désistement (article 5.4) ou son droit de rétractation (article 7), ou si la Formation n'ouvre pas dans les conditions de l'article 5.5.
- 6.5** Le paiement s'effectue par carte bancaire ou par PayPal, par l'intermédiaire de Prestataires techniques de paiement. Le Client autorise le Vendeur à prélever chaque échéance à sa date sur le moyen de paiement enregistré, qu'il maintient valide et peut mettre à jour à tout moment sur simple demande adressée à bonjour@boussole.academy.
- 6.6** L'accès à l'Offre est ouvert avant le paiement complet du prix. Si une échéance n'est pas payée à sa date, le Vendeur en informe le Client par courrier électronique et présente à nouveau le paiement dans un délai de sept jours. À défaut de paiement, il met le Client en demeure, par courrier électronique, de régulariser dans un délai de quinze jours. Si la mise en demeure reste sans effet, le Vendeur peut suspendre l'accès du Client à l'Offre jusqu'à régularisation, les sommes échues restant dues, majorées des intérêts au taux légal à compter de la mise en demeure. Les échéances à venir restent payables à leur date.

Article 7 - Droit de rétractation

- 7.1** Le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la Commande pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision (articles L. 221-18 et L. 221-19 du Code de la consommation). Le jour de la Commande n'est pas compté et le délai qui expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Pour une Commande passée le samedi 31 octobre 2026, le délai expire ainsi **le lundi 16 novembre 2026 à 23 h 59**.
- 7.2** Le Client exerce son droit de rétractation par un simple message adressé à bonjour@boussole.academy ou au moyen du formulaire figurant en annexe 2, sans avoir à se justifier. La faculté de désistement de l'article 5.4 couvrant toute la durée de ce délai, le Client qui se rétracte est remboursé dans les conditions de cet article, sans aucune retenue.

- 7.3** Le Cap 0 étant fourni dès la Commande, et la Formation, l'Outil et la Communauté à la Date d'ouverture ou dès la Commande si elle lui est postérieure, soit avant l'expiration du délai de rétractation, le Client donne lors de sa Commande son consentement exprès à cette exécution anticipée, demande expressément que l'Outil et la Communauté lui soient fournis dès la Date d'ouverture et reconnaît perdre son droit de rétractation pour les contenus numériques auxquels il a ainsi accès (article L. 221-28, 13°, du Code de la consommation). Le Vendeur lui confirme cet accord sur support durable. Cette renonciation ne prive pas le Client de la faculté de désistement de l'article 5.4, dont il conserve le bénéfice jusqu'à son terme.

Article 8 - Abonnement à l'issue de la Période incluse

- 8.1** La Période incluse prend fin douze mois après la Date d'ouverture, soit, pour une ouverture le 16 novembre 2026, le lundi 15 novembre 2027 à 23 h 59.
- 8.2** Au cours du onzième mois de la Période incluse, et au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant son terme, le Vendeur informe le Client, par un courrier électronique qui lui est spécialement dédié, de la fin de la Période incluse, des Formules proposées et de la possibilité de ne pas poursuivre l'accès à l'Outil, en mentionnant dans un encadré apparent la date limite jusqu'à laquelle le Client peut s'y opposer.
- 8.3** Le Client choisit la Formule qui lui convient, au mois ou, pour les Formules Base et Pro, à l'année, ou décide de ne pas poursuivre, par simple message adressé à bonjour@boussole.academy. Sans réponse de sa part à la date limite, l'accès à l'Outil, à la Communauté et aux Lives se poursuit, à compter du premier jour du treizième mois, **en Formule Pro au mois, au prix de 79 euros par mois**, prélevé sur le moyen de paiement enregistré. Le Client peut y mettre fin à tout moment dans les conditions de l'article 8.8.
- 8.4** Les Formules donnent accès aux mêmes fonctions de l'Outil et se distinguent par le volume de marques traitées par mois. Elles sont proposées aux prix suivants.
- Formule Base**, 40 euros par mois ou 399 euros par an, pour 100 marques traitées par mois ;
- Formule Pro**, 79 euros par mois ou 790 euros par an, pour 300 marques traitées par mois ;
- Formule Business**, 149 euros par mois, pour 450 marques traitées par mois.
- 8.5** Le prix de la Formule Base ne change pas tant que le Client y reste abonné sans interruption.
- 8.6** Pendant toute la Période incluse, le volume de 300 marques par mois est garanti et ne peut être modifié. Au-delà, le volume compris dans chaque Formule ne peut être ajusté qu'une fois par an au plus, à la date anniversaire de l'Abonnement, pour tenir compte de l'évolution des usages ou du coût des Prestataires techniques. Il ne peut en aucun cas être inférieur à 80 % du volume indiqué à l'article 8.4, soit **80 marques par mois en Formule Base, 240 en Formule Pro et 360 en Formule Business**. Le Client en est informé par courrier électronique au moins un mois à l'avance et peut, s'il n'accepte pas cet ajustement, résilier son Abonnement sans frais, avant sa prise d'effet ou dans les trente jours qui la suivent. Un ajustement du volume à la hausse s'applique sans délai. Le prix de la Formule Base n'est pas modifié à cette occasion.
- 8.7** Le prix des Formules Pro et Business peut évoluer à la date anniversaire de l'Abonnement. Le Client en est informé par courrier électronique au moins un mois à l'avance et peut résilier son Abonnement sans frais avant la prise d'effet du nouveau prix.
- 8.8** Le prix de l'Abonnement est payable d'avance, chaque mois ou chaque année à la date anniversaire de son point de départ, par prélèvement sur le moyen de paiement enregistré. L'Abonnement au mois est conclu pour une durée indéterminée ; il peut être résilié à tout moment et la résiliation prend effet à la fin du mois en cours. L'Abonnement à l'année est conclu pour un an et se renouvelle par tacite reconduction, le Client étant informé de la possibilité de ne pas le reconduire au plus tôt trois mois et au

plus tard un mois avant chaque échéance, par un courrier électronique dédié mentionnant dans un encadré apparent la date limite de non-reconduction, et pouvant s'opposer à la reconduction jusqu'à son terme. La résiliation s'effectue par simple message adressé à bonjour@boussole.academy ou au moyen de la fonctionnalité « résilier votre contrat », directement accessible depuis le Site, le Vendeur confirmant sur support durable la réception de la résiliation et la date de fin de l'Abonnement. Le Client qui cesse son Abonnement conserve l'accès à la Formation dans les conditions de l'article 4.1 et repart avec ses données dans les conditions de l'article 11.6.

- 8.9** Si le Vendeur décide de cesser de fournir l'Outil, il en informe le Client au moins trois mois à l'avance. Il lui rembourse les sommes payées d'avance pour une période non exécutée et, si l'arrêt intervient pendant la Période incluse, une somme de 79 euros par mois entier restant à courir, sans préjudice des droits que le Client tient de la loi.

Article 9 - Évolution de l'Outil et Prestataires techniques

- 9.1** Le Vendeur peut faire évoluer la forme technique de l'Outil, notamment par son passage à une application en ligne dotée d'un compte personnel pour chaque Client, sans modification des Conditions générales, dès lors que les fonctions décrites à l'article 4.3 et le volume de la Formule du Client sont maintenus, sans augmentation de prix ni altération de la qualité du service. Le Client en est informé par courrier électronique au moins quinze jours à l'avance. Ses données sont reprises dans la nouvelle forme de l'Outil, et le Vendeur l'accompagne dans les démarches éventuellement nécessaires, comme la création de son compte.
- 9.2** Le Vendeur recourt à des Prestataires techniques, dont certains sont établis hors de l'Union européenne. Il peut remplacer l'un d'eux sans modification des Conditions générales, dès lors que le service fourni au Client demeure équivalent, sans augmentation de prix ni altération de sa qualité. La liste à jour des Prestataires techniques qui traitent des données personnelles figure dans la politique de confidentialité.
- 9.3** En cas de changement de Prestataire technique de paiement, le Client autorise la reprise de son moyen de paiement enregistré par le nouveau prestataire, lorsqu'elle est techniquement possible. À défaut, il est invité à enregistrer à nouveau son moyen de paiement, sans frais ni nouvel engagement.

Article 10 - Usage de l'Outil

- 10.1** Les courriers électroniques, messages, relances et scripts proposés par l'Outil sont rédigés à l'aide d'un système d'intelligence artificielle, à partir du profil du Client et de la marque visée. Malgré les contrôles du Vendeur, ils peuvent comporter des erreurs ou des inexactitudes, y compris sur le Client lui-même. Le Client les relit, les corrige au besoin et décide seul de leur envoi ; il en est l'auteur et l'expéditeur, et répond de leur contenu comme du choix de leurs destinataires.
- 10.2** Les relances automatiques ne sont envoyées que si le Client les active. Chaque relance part de la messagerie du Client, sept jours après un premier courrier électronique resté sans réponse, reprend un texte que le Client a rédigé ou validé et est annoncée la veille, avec la possibilité de l'annuler. L'Outil n'envoie pas plus de dix relances par jour, et le Client peut désactiver cette fonction à tout moment. L'envoi d'un script vidéo à une marque n'intervient que sur action du Client.
- 10.3** Le Client utilise l'Outil pour sa seule prospection professionnelle auprès des marques, en adressant ses messages aux contacts professionnels de celles-ci, pour un objet en rapport avec leur activité. Il s'identifie clairement, offre à chaque destinataire un moyen simple de ne plus être sollicité et respecte sans délai toute opposition. Il s'interdit les envois de masse, l'usage de fichiers achetés ou constitués sans droit et, plus généralement, tout usage contraire à la réglementation applicable à la prospection commerciale par voie électronique et à la protection des données personnelles.

- 10.4** Le Client ne saisit dans l'Outil que les informations nécessaires à sa prospection. Il n'y saisit aucune information relative à ses enfants autre que, s'il le souhaite, leur âge lorsqu'ils apparaissent dans ses vidéos, ni aucune information relative à la santé, aux opinions ou à la vie privée d'un tiers. Avant d'importer une capture d'écran, il masque ou recadre les personnes qui y figurent et sont étrangères à la marque visée.
- 10.5** Les coordonnées de contact professionnel des marques trouvées ou saisies dans l'Outil, et les informations qui leur sont associées, notamment l'invalidité d'une adresse ou l'existence d'une réponse ou d'une collaboration, alimentent un répertoire commun destiné à faciliter la prospection de l'ensemble des Clients, sans que l'identité du Client qui les a trouvées ou saisies y soit associée ni communiquée aux autres Clients. Les modalités de ce traitement sont précisées dans la politique de confidentialité.
- 10.6** Le Vendeur peut accéder à l'espace du Client dans l'Outil pour lui apporter son assistance et vérifier le bon envoi des relances automatiques. Les autres usages de ces données par le Vendeur sont décrits dans la politique de confidentialité.

Article II - Accès personnel, confidentialité et propriété intellectuelle

- 11.1** L'accès à l'Offre est strictement personnel, à raison d'un accès par Client. Le Client ne prête, ne partage, ne cède ni ne revend ses identifiants, qu'il conserve confidentiels.
- 11.2** Les Contenus et l'Outil, notamment ses consignes et ses modèles, sont confidentiels. Le Client s'interdit de les copier, de les diffuser, de les revendre ou de les utiliser pour fournir un service concurrent, ainsi que de revendre comme un service à d'autres créateurs de contenu ce que l'Outil produit. Il reste libre d'utiliser et de montrer ses propres résultats, notamment ses messages, ses collaborations et ses chiffres. Cette obligation demeure pendant cinq ans après la fin de l'accès du Client.
- 11.3** La Formation, les Contenus et l'Outil sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle et appartiennent au Vendeur ou à ses concédants. Le Client bénéficie d'un droit d'usage personnel, non exclusif et non transmissible, pour ses besoins propres et pour la durée de son accès, à l'exclusion de toute cession.
- 11.4** Les courriers électroniques, messages et scripts produits par l'Outil pour le Client lui appartiennent, et le Vendeur n'y revendique aucun droit. Pour autant que des droits de propriété intellectuelle du Vendeur subsisteraient sur ces textes, le Vendeur cède au Client, sans contrepartie distincte du prix de l'Offre, le droit de les reproduire, le droit de les adapter et le droit de les communiquer au public, par tout moyen et sur tout support, pour les besoins de sa prospection et de son activité de création de contenu, dans le monde entier et pour toute la durée de protection de ces droits. Cette cession est consentie à titre non exclusif, l'Outil pouvant produire des textes semblables pour d'autres Clients, et sous réserve des droits des tiers et de l'article 11.2.
- 11.5** La marque BOUSSOLE ACADEMY, déposée sous le n° 5287827, le nom de l'Outil, les logos, le nom de domaine boussole.academy et les comptes de réseaux sociaux exploités par le Vendeur sont des signes distinctifs sur lesquels le Client ne reçoit aucune licence. Le Client s'interdit de les reproduire ou de les imiter, de les utiliser comme mot-clé de référencement, nom de domaine, identifiant ou métadonnée, et de présenter son activité d'une manière laissant croire à un partenariat avec le Vendeur ou à son approbation.
- 11.6** Le Client peut exporter à tout moment, dans un format couramment utilisé, les données qu'il a saisies dans l'Outil, notamment ses marques, leurs contacts et l'historique de sa prospection. À la fin de son accès à l'Outil, ces données restent disponibles à l'export pendant trente jours, puis sont supprimées dans un délai de quatre-vingt-dix jours, sous réserve des données que le Vendeur doit conserver en application de la loi et des informations versées au répertoire commun (article 10.5).

Article 12 - Communauté et Lives

- 12.1** Les membres de la Communauté échangent avec respect et bienveillance. Sont interdits les attaques personnelles, les propos injurieux, dénigrants ou discriminatoires, le harcèlement, la sollicitation commerciale non désirée et la diffusion, hors de la Communauté, des échanges, contenus ou informations d'autres membres.
- 12.2** Les Lives peuvent être enregistrés et rediffusés aux seuls membres de la Communauté. La participation avec caméra ou micro est facultative, le Client pouvant intervenir par écrit. Le Client qui intervient à l'image ou à la voix, après avoir été informé de l'enregistrement en début de séance, autorise la reproduction et la diffusion de son intervention dans l'enregistrement, au sein de la seule Communauté et pour la durée de mise à disposition de cet enregistrement, à l'exclusion de tout autre usage, notamment publicitaire. Il peut demander à tout moment le retrait de son intervention, qui intervient dans un délai raisonnable.

Article 13 - Manquements du Client

- 13.1** En cas de manquement du Client aux articles 10, 11 ou 12, le Vendeur lui adresse d'abord un rappel par courrier électronique. Si le manquement persiste ou se répète, il peut suspendre l'accès du Client à l'Outil et, selon le cas, à la Communauté, pendant trente jours au plus, après l'en avoir informé par un courrier électronique motivé; un manquement grave aux règles de la Communauté, notamment un harcèlement, peut justifier la suspension immédiate de l'accès à celle-ci. En cas de récidive après suspension, ou dès le premier manquement en cas de partage ou de revente des identifiants ou de diffusion des Contenus, le Vendeur peut mettre fin à l'accès du Client à l'Outil et à la Communauté, ainsi qu'à la Formation lorsque le manquement la concerne, par courrier électronique motivé, après avoir invité le Client à présenter ses observations dans un délai de huit jours.
- 13.2** La fin de l'accès prononcée pour manquement après la Date d'ouverture ne donne lieu à aucun remboursement des sommes payées au titre de l'Offre, la Formation ayant alors été intégralement mise à disposition. Les sommes payées d'avance au titre d'un Abonnement pour une période non exécutée sont remboursées. Le Vendeur conserve le droit de demander le paiement des échéances restantes et la réparation de son préjudice.

Article 14 - Garanties et responsabilité

- 14.1** Le Client consommateur bénéficie des garanties légales rappelées dans l'encadré figurant en annexe 1, établi conformément au modèle annexé à l'article D. 211-4 du Code de la consommation.
- 14.2** Le Vendeur met en œuvre des moyens raisonnables pour assurer la disponibilité de l'Outil et la conservation des données du Client, notamment des sauvegardes régulières, la conservation des données de chaque Client dans un espace qui lui est propre et le basculement automatique d'un modèle d'intelligence artificielle à un autre. Des interruptions peuvent intervenir pour maintenance, annoncées autant que possible à l'avance, ou du fait de la défaillance d'un Prestataire technique. En cas d'interruption ou de perte de données, le Vendeur rétablit le service et restaure les données à partir de la dernière sauvegarde dans les meilleurs délais. Le Client est invité à exporter régulièrement ses données (article 11.6).
- 14.3** Si l'Outil est indisponible pendant plus de sept jours consécutifs, la Période incluse est prolongée d'une durée égale à cette indisponibilité ou, pendant un Abonnement, le prix de la période concernée est réduit à proportion de cette durée. L'indisponibilité de l'Outil n'affecte pas, à elle seule, l'accès à la Formation. Ces mesures s'appliquent sans préjudice des droits que le Client tient de la loi.
- 14.4** Le Vendeur répond de la bonne exécution de ses obligations, y compris lorsqu'elles sont exécutées par des Prestataires techniques, dans les conditions prévues par la loi. Il ne répond pas du contenu des messages que le Client choisit d'envoyer ni du choix de leurs destinataires (article 10.1), des résul-

tats de la prospection du Client (article 4.6), d'un usage de l'Offre contraire aux Conditions générales, ni d'un dysfonctionnement de l'équipement ou de la connexion du Client. Aucune stipulation des Conditions générales n'a pour objet ou pour effet de limiter les droits que le Client consommateur tient de la loi.

- 14.5** Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'exécution de l'obligation empêchée est suspendue pendant la durée de l'empêchement; si celui-ci dure plus de deux mois, chaque partie peut mettre fin au contrat par courrier électronique, les sommes payées d'avance pour une période non exécutée étant remboursées.
- 14.6** À l'égard du Client professionnel, la responsabilité du Vendeur est limitée aux dommages directs et prévisibles et plafonnée au montant payé par le Client au cours des douze mois précédant le fait générateur, sauf faute lourde ou dolosive, et la défaillance d'un Prestataire technique que le Vendeur ne pouvait raisonnablement éviter est assimilée à un cas de force majeure. Tout retard de paiement du Client professionnel donne lieu de plein droit à des pénalités calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros.

Article 15 - Cession à la société constituée pour reprendre l'activité

- 15.1** Le Client accepte par avance, en application de l'article 1216 du Code civil, que le Vendeur cède le contrat formé par la Commande et, le cas échéant, l'Abonnement à la société par actions simplifiée constituée pour reprendre son activité, dont la dénomination envisagée est BOUSSOLE. La société cessionnaire reprend l'ensemble des droits et obligations du Vendeur dans les mêmes conditions, notamment de prix, d'échéancier, de durée d'accès, de Formule, de volume et de garantie du prix de la Formule Base. La cession produit effet à l'égard du Client à compter de sa notification par courrier électronique, qui indique la dénomination, la forme, le siège et le numéro d'immatriculation de la société cessionnaire. Elle ne requiert aucune démarche ni nouvelle acceptation du Client.
- 15.2** La cession ne peut diminuer les droits du Client. L'entrepreneur individuel désigné à l'article 1.1 demeure tenu envers le Client des obligations nées avant la date de la cession.
- 15.3** Le Client autorise la transmission à la société cessionnaire, par l'intermédiaire des Prestataires techniques de paiement, de son moyen de paiement enregistré, aux seules fins de poursuivre les prélèvements convenus. Si cette transmission n'est pas techniquement possible, le Client est invité à enregistrer à nouveau son moyen de paiement auprès de la société cessionnaire, sans frais ni nouvel engagement.
- 15.4** Les données personnelles nécessaires à l'exécution du contrat sont transmises à la société cessionnaire dans les conditions précisées par la politique de confidentialité.

Article 16 - Données personnelles

Le Vendeur traite les données personnelles du Client pour la gestion de sa Commande, l'exécution du contrat et la fourniture de l'Offre. La politique de confidentialité, accessible sur le Site, précise les finalités, les bases légales, les destinataires, notamment les Prestataires techniques et les éventuels transferts hors de l'Union européenne, les durées de conservation et les droits du Client, ainsi que la manière de les exercer.

Article 17 - Réclamations et médiation

- 17.1** Toute réclamation est adressée au Vendeur par courrier électronique à bonjour@boussole.academy ou par courrier à son adresse professionnelle.
- 17.2** Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client consommateur, sous réserve de l'article L. 612-2 du même code, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par

voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du Vendeur. Le Vendeur a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 19861/VM/2610, la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

- 17.3** Pour saisir le médiateur, le Client formule sa demande par écrit à SAS Médiation Solution, 222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint-Jean-de-Niost, par courrier électronique à mediation@sasmediationsolution-conso.fr, ou au moyen du formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>. La demande contient les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur, le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement du Vendeur auprès de SAS Médiation Solution, un exposé succinct des faits, la copie de la réclamation préalable et tout document permettant l'instruction de la demande, notamment le bon de commande, la facture et le justificatif de paiement.
- 17.4** Le recours à la médiation est facultatif et ne prive pas le Client de la faculté de saisir les juridictions compétentes.

Article 18 - Droit applicable et juridictions

Les Conditions générales sont soumises au droit français. À défaut de résolution amiable, tout litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun, le Client consommateur conservant le bénéfice des règles de compétence que la loi lui réserve.

Article 19 - Dispositions diverses

- 19.1** Les enregistrements informatiques conservés par le Vendeur et ses Prestataires techniques, notamment les confirmations de Commande, les consentements recueillis et les paiements, font foi des échanges intervenus, sauf preuve contraire, qui peut être rapportée par tout moyen.
- 19.2** Si une stipulation des Conditions générales est déclarée nulle ou réputée non écrite, les autres stipulations conservent leur plein effet.
- 19.3** Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir d'une stipulation ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
- 19.4** Les Conditions générales sont rédigées en langue française.

ANNEXE 1 - GARANTIES LÉGALES

Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant un délai de trois ans pour la Formation et, pour l'Outil et la Communauté, durant un délai correspondant à la Période incluse puis à la durée de l'Abonnement, à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant trois ans pour la Formation et, pour l'Outil et la Communauté, durant la Période incluse puis la durée de l'Abonnement.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :

- 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité ;
- 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique.

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Madame Aurélie Voigt, entrepreneur individuel (EI), 27 avenue Jean Médecin, 06000 Nice, bonjour@boussole.academy :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.